

5. Evaluation et suivi du SRCE

Le SRCE comporte un dispositif de suivi et d'évaluation. Cette dernière devra être réalisée 6 ans au plus tard après adoption du schéma, en vue de son maintien ou de sa révision. L'analyse des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma est réalisée conjointement par le président du Conseil Régional et le Préfet de région.

Un dispositif de suivi francilien est proposé pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques. Cette évaluation prend également en compte les effets de la mise en œuvre du schéma sur les activités économiques et l'aménagement du territoire.

Le suivi permet de collecter des informations et quantifie les évolutions par la mesure d'un certain nombre de paramètres (indicateurs) sans porter aucun jugement. L'évaluation porte un jugement de valeur sur ces informations et mesures en vue d'améliorer une réponse à un enjeu ou un problème. De plus, le suivi est effectué de façon continue ou régulière alors que l'évaluation est ponctuelle, elle se fait à un temps donné.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) rend un avis sur le maintien ou la révision du SRCE.

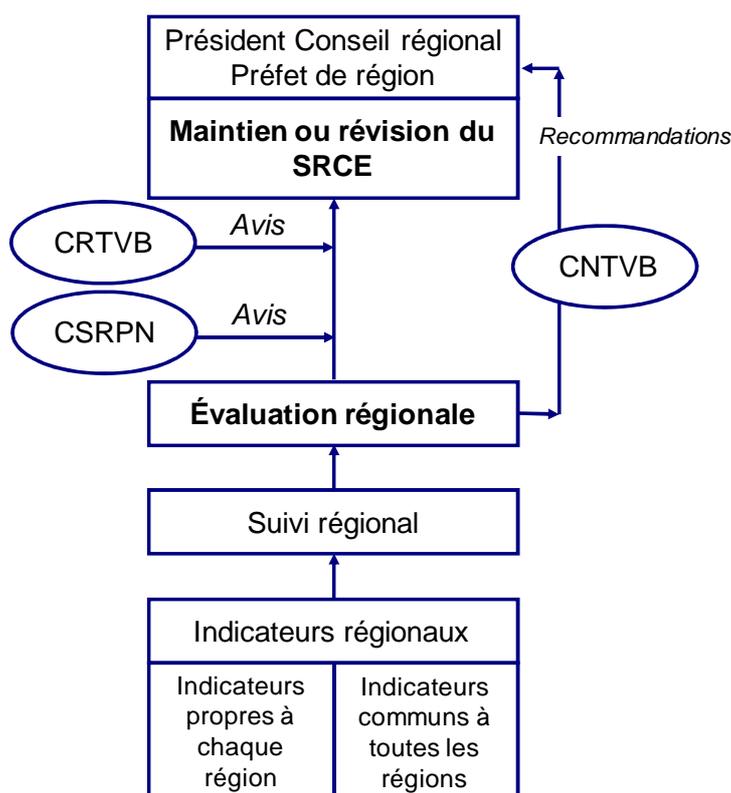


Figure 26. Organisation du suivi et de l'évaluation à l'échelle régionale (Source : Irstea)

5.1. L'évaluation

L'évaluation vise à orienter à la fois le pilotage de la mise en œuvre du SRCE après adoption, à des pas de temps régulier et éclairer la décision obligatoire de révision ou de maintien en vigueur du SRCE, six ans après son adoption.

L'évaluation devra s'appuyer sur l'analyse de l'évolution au cours du temps des différents éléments suivis, sur la comparaison de deux états. Cela peut supposer de disposer des états à t0 (à l'adoption du SRCE), d'éventuelles comparaisons à différentes dates intermédiaires (en phase de mise en œuvre du SRCE) et à t+6. Pour chaque élément à suivre, il est donc préciser si le t0 est nécessaire ou non et s'il est disponible ou s'il sera possible de le renseigner et de définir la fréquence de suivi de l'élément à réaliser. Aussi, pour certaines informations relatives à des processus qui évoluent lentement, la comparaison entre t0 et t6 ne sera pas pertinente et une comparaison ne sera possible qu'à t+12 ou t+18 par exemple.

L'évaluation permet également de vérifier la cohérence entre les orientations poursuivies par le SRCE et d'autres schémas, plans ou programmes (SDAGE, SRCAE, SDRIF...)

Trois objectifs sont à prendre en compte pour l'évaluation du SRCE :

- les objectifs en matière de biodiversité et de continuités écologiques
- les objectifs opérationnels d'organisation et de mobilisation de démarches, d'outils et de moyens.
- les objectifs de gouvernance liés à des objectifs de prise en compte des enjeux de continuités écologiques par les acteurs et les politiques territoriales.

Ces objectifs structurent l'organisation du système de suivi en distinguant les critères d'efficacité (mesurant les résultats et les évolutions des continuités écologiques), les critères de conception du SRCE (pertinence des objectifs : adéquation des objectifs par rapport aux problématiques et enjeux identifiés en Île-de-France) et les critères de mise en œuvre du schéma (cohérence (interne et externe) et efficacité (coûts et moyens)).

5.2. Le suivi

L'évaluation in fine suppose de pouvoir récolter des informations en continu, grâce à un dispositif de suivi mis en place à cet effet, mobilisant bibliographie, diagnostics territoriaux, etc.

Le suivi doit permettre de quantifier et de qualifier chacun des critères. Il fournit des outils qui aideront à apporter des réponses à chacune des questions associées aux différents critères.

Le dispositif de suivi s'appuie principalement sur un ensemble d'indicateurs.

5.3. Les indicateurs

Il est proposé un jeu d'indicateurs, issus des premières réflexions nationales, dont l'objet sera d'évaluer la mise en œuvre du schéma notamment en vue de son suivi et de sa révision. Certains indicateurs de suivi sont communs à l'ensemble des régions afin de garantir une cohérence nationale, d'autres sont définis au niveau régional et adaptés aux objectifs et axes d'interventions spécifiques du SRCE francilien.

Les indicateurs retenus doivent permettre d'évaluer la contribution du SRCE à l'atteinte des objectifs suivants :

- Contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales ;
- Contribuer aux enjeux de cohérence nationale TVB ;
- Organiser les mesures et actions en un cadre d'intervention et planifier les moyens à mobiliser pour l'atteinte des objectifs du SRCE par la mise en œuvre d'actions prioritaires ;
- Contribuer à l'intégration de l'enjeu de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les autres politiques (aménagement et gestion du territoire) ;
- Faciliter l'appropriation des enjeux du SRCE par les acteurs territoriaux et favoriser leur participation à la mise en œuvre du SRCE.

Les indicateurs sont informés ou calculés selon une méthodologie précisée dans une fiche descriptive détaillée par indicateur. Chaque fiche mentionne l'objet de l'indicateur, les sources des données utilisées, la méthode de calcul et les éléments d'analyse de l'indicateur. Les fiches sont disponibles sur les sites Internet de Natureparif et de la DRIEE.

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données
I - Contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales	<i>Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques du territoire ? (Efficacité)</i>	1	RB1 : produit de la surface et de la compacité, Surface totale et compacité totale des réservoirs de biodiversité.	RB1 : T ₀ = 189,35 ha - Surface = 250 449,5 ha - Compacité : T ₀ = 0,000756	SRCE
		2	OS1 : surface du territoire régional occupé par chaque type d'occupation du sol.	OS1 : T ₀ = Milieux forestiers = 2 865,036 km ² Milieux humides = 283,238 km ² Milieux agricoles cultivés = 5 630,422 km ² Milieux ouverts herbacés = 833,560 km ² Milieux urbains = 2 565,520 km ²	SRCE
		3	OS1RB : surface du territoire occupé par les différents types de milieux (occupation du sol) dans les réservoirs de biodiversité.	OS1RB : T ₀ = M. forestiers en RB = 1 723,08 km ² (60,1%) M. humides en RB = 172 km ² (60,7%) M. agricoles cultivés en RB = 363, 27 km ² (6,5%) M. ouverts herbacés en RB = 166 km ² (19,9%) M. urbains en RB = 118 km ² (4,6 %)	SRCE
		4	OS2 : artificialisation des sols par grand type de milieu.	OS2 : calculé à T+6.	SRCE
		5	OB1 : nombre de points de conflit (obstacles et points de fragilité) faune/infrastructures ferroviaires et routières identifiés dans le SRCE.	OB1 : T ₀ = 519	SRCE
		6	F1 : fragmentation des espaces naturels et semi-naturels.	F1 : T ₀ = 571,1 ha	SRCE

5. Evaluation et suivi du SRCE

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données
		7	F2 : continuité des cours d'eau.	<p>F2 : T₀ : révision de l'état des lieux du SDAGE - carte "Eléments de qualité : continuité écologique" (biologique, latérale, longitudinale et sédimentaire)- en cours- Echéance prévisible : décembre 2013.</p> <p>- Nombre d'obstacles à l'écoulement (ROE v3) = 972.</p>	SDAGE (révision de l'état des lieux) ROE
		8	<p>ESPidf : Evolution des populations régionales de certaines espèces TVB</p> <p>A. Indicateur (décliné par espèces) mesurant la tendance d'évolution (taux de variation d'abondance) à t+6 par rapport à t0 basé sur les suivis de sciences participatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - STOC (Bouvreuil, Babillarde, Linotte, P. siffleur, P. farlouse) - Vigie-Chiros (Murins de Bechstein et de Naterrer, Oreillard, Sérotine, espèces du PRA chiroptères) - STERF (pour les espèces de travail TVB pour la sous trame calcicole herbacée : Azuré bleu céleste et Argus bleu nacré, Point de Hongrie, Fluroé) <p>B. Indicateur d'évolution du taux de présence de l'espèce basé sur les connaissances acquises grâce au PRA Odonates pour les deux odonates de cohérence TVB (Agrion de Mercure et Leucorrhine à large queue).</p>	<p>ESPidf : calculé à T+6</p>	Vigie-Nature (MNHN), bases de données de référence (Natureparif, OPIE)

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données
		9	RC : linéaire des corridors du SRCE à préserver et à restaurer par objectif.	RC. TOTAL à préserver : 3525 km (Corridors alluviaux à préserver : 1407 km, corridors arborés à préserver : 1994 km, corridors herbacés à préserver : 124 km)- TOTAL à restaurer : 2557 km (Corridors alluviaux à restaurer : 964 km, corridors arborés à restaurer : 369 km, corridors des milieux calcaires à restaurer 1224 km)	SRCE Cf. Tome II p. 69
	<i>Les choix des éléments de TVB et les objectifs définis dans le SRCE répondent-ils aux enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques définis au niveau régional ? (Pertinence)</i>	10	DEN : pourcentage de mailles de 1 km ² dans lesquelles au moins un élément fonctionnel de la TVB définie dans le SRCE est présent sur le territoire régional et par sous-trame, à partir de la carte des composantes.	DEN : T ₀ = 68 % des mailles intersectent au moins un élément fonctionnel de la TVB.	SRCE
	<i>Les actions prévues et réalisées dans le SRCE répondent-elles aux enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques définis au niveau régional ? (Pertinence)</i>	11	PAS : Analyse du plan d'action stratégique.	PAS : Analyse à T+6.	SRCE-plan d'action
II - Contribuer aux enjeux de cohérence nationale de la TVB	<i>Quelle est la contribution du SRCE à la cohérence nationale de la TVB ? (Efficacité)</i>	12	INTER 1 : cohérence interrégionale (interfrontalière) entre réservoir de biodiversité et entre corridors.	INTER 1 : calculé à T+6.	SRCE-IF et SRCE limitrophes

5. Evaluation et suivi du SRCE

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données
		13	INTER 3 : nombre de projets engagés en faveur des continuités écologiques sur des éléments de trames interrégionaux (zone frontalière).	INTER 3 : calculé à T+6.	Suivi des actions en lien avec les régions limitrophes
	Le SRCE contribue-t-il à l'enjeu d'atteinte du bon état des masses d'eau (enjeu du SDAGE) ? (Efficacité)		F2	F2 : calculé à T+6.	SDAGE (révision de l'état des lieux)-ROE
III - Organiser les mesures et actions en un cadre d'intervention, en planifiant les moyens à mobiliser pour l'atteinte des objectifs du SRCE par la mise en œuvre d'actions prioritaires	Quel est le niveau de mise en œuvre des actions figurant dans le plan d'action du SRCE ? (Efficience)	14	ACT1 : nombre total d'actions mises en œuvre (détaillé par cible, type d'action et outils) - <i>indicateur global dont les indicateurs ACTeau, ACT infra et ACT Agri.</i>	ACT1 : calculé à T+6.	Bilan SRCE et partenaires
		15	ACT2 : moyens financiers alloués aux actions du plan d'action stratégique, au mieux par priorité d'action et par type d'élément de la TVB (corridors, cours d'eau, réservoirs).	ACT2 : calculé à T+6.	Bilan SRCE et partenaires

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données	
		16	<p>ACTEau : actions en faveur de la continuité écologique des cours d'eau</p> <p>A- Traitement des ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de traitement des ouvrages par type de traitement (aménagement, suppression, gestion). On retiendra la convention d'aide AESN comme déterminant le « traitement ». <p>B- Restauration des cours d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de restauration classiques du SRCE (actions prioritaires et non prioritaires du SRCE). - Nombre d'actions de restauration de grande ampleur du SRCE (renaturation) (actions prioritaires et non prioritaires du SRCE). - Nombre d'actions de restauration de l'équilibre sédimentaire et du profil en long du SRCE (actions prioritaires et non prioritaires du SRCE). 	<p>ACTEau : <i>calculé à T+6.</i></p> <p>T0 provisoire à partir des éléments du bilan à mi-parcours du programme de mesures du SDAGE (septembre 2012). Evaluation de l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques (2009-2010-2011) : 350 actions dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - une centaine programmée, - 220 en cours, - une trentaine terminée <p>T1 en 2014 avec le déploiement d'OSMOSE dans tous les services</p> <p>Suivi spécifique du classement des cours d'eau</p>	<p>T0- SDAGE: bilan à mi-parcours du programme de mesures</p> <p>T6- OSMOSE et LOUTRE</p>	
		17	<p>ACTInfra : Nombre d'actions de traitement des obstacles liés à des infrastructures linéaires existantes.</p>	<p>ACTInfra : <i>calculé à T+6.</i></p>	<p>bilan SRCE et partenaires</p>	
		18	<p>ACTAgri : nombre de MAE mise en place pour préserver ou remettre en bon état les éléments de la TVB (au sens du SRCE).</p>	<p>ACT Agri : <i>calculé à T+6.</i></p>	<p>SRCE et partenaires</p>	
	Au vu des actions menées et des résultats obtenus, les moyens prévus et/ou mobilisés ont-ils permis une réalisation satisfaisante des actions prévues ? (Efficience)			ACT1		
				ACT2		
			ACTEau			
			ACTInfra			
			ACTAgri			

5. Evaluation et suivi du SRCE

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données
	Les moyens (politiques, humains, matériels et financiers) étaient ils suffisants pour atteindre les objectifs ? (Cohérence interne)		<i>PAS : analyse du plan d'action stratégique.</i>	<i>PAS : analysé à T+6.</i>	
IV - Contribuer à l'intégration de l'enjeu de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les autres politiques d'aménagement et de gestion du territoire et ainsi orienter ces politiques d'une manière favorable aux continuités écologiques	Comment le SRCE influence-t-il les autres outils de préservation de la biodiversité et de protection des espaces naturels ? (Efficacité)	19	PNA : part des PNA pilotés ou déclinés en région (PRA) abordant la fragmentation des populations (diagnostic ou actions).	PNA : T ₀ = 60% (3/5)	PNA et PRA
		20	NAT : part des DOCOB créés ou renouvelés abordant l'enjeu de fragmentation dans le diagnostic du site ou dans les mesures proposées.	NAT : T ₀ = 35% (11/31)	DOCOB Natura 2000
		21	SCAP : proportion d'aires nouvellement créées (outils SCAP) faisant partie des éléments identifiés dans le SRCE.	SCAP : <i>calculé à T+6.</i>	SCAP
	Quel est l'effet du SRCE sur la prise en compte des continuités écologiques par les activités socio-économiques ? (Efficacité)		<i>ACTAgri</i>		SRCE et partenaires

Objectifs attachés au SRCE	Questions évaluatives	Indicateur n°	Indicateur(s)	T ₀	Source des données
V - Faciliter l'appropriation des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques par les acteurs territoriaux et favoriser leur participation à la mise en œuvre du SRCE	Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur l'appropriation des enjeux de continuités écologiques chez les acteurs régionaux ? (Efficacité)	23	INFO : nombre d'actions de promotion (communication, sensibilisation et formation) sur le SRCE.	INFO : <i>calculé à T+6.</i>	MO et partenaires
	En quoi le SRCE facilite-t-il l'implication et une meilleure coordination des acteurs sur les continuités écologiques ? (Efficacité)	24	GOUV : indicateur sur la gouvernance.	GOUV : <i>calculé à T+6.</i>	MO